



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2025

MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

Les actionnaires de la société sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendra le mardi 30 septembre 2025, à 14 heures 30, dans les bureaux de la société à SAINT CLÉMENT LES PLACES – LIEU DIT LA CROIX BAYARD (69930).

L'avis de réunion valant avis de convocation et comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO n°91 du 30 juillet 2025 avec un avis rectificatif publié le 12 septembre 2025.

Les documents prévus par l'article R.225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- Tout actionnaire nominatif peut jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- Tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège social de la société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.

L'ensemble des documents préparatoires à l'Assemblée Générale annuelle est disponible sur le site www.prismaflex.com – rubrique FINANCE.

PRISMAFLEX INTERNATIONAL
FABRICANT DE PANNEAUX D’AFFICHAGE ET IMPRIMEUR NUMERIQUE GRAND FORMAT
ISIN : FR0004044600-ALPRI - Reuters : ALPRI.PA – Bloomberg : ALPRI:FP
EURONEXT GROWTH
www.prismaflex.com

Contacts :

Florence Thérond - Directrice Financière - Tél : 04 74 70 68 00 – finance@prismaflex.com
Guillaume Le Floch – Relations analystes/investisseurs - Tél : 01 53 67 36 70 – glofloch@actus.fr
Marie-Claude Triquet – Relations presse - Tél : 06 84 83 21 82 – mctriquet@actus.fr